



Salaire suite a changement de contrat

Par **Morin Arthur**, le **26/10/2016** à **18:52**

Bonjour,

Je vous présente ma situation :

Etant anciennement en contrat d'apprentissage et possédant un salaire brut équivalent au salaire net. Ce même employeur me propose cette année un contrat de professionnalisation basé sur le même brut que mon contrat précédent. Par rapport au fait que j'étais exonéré de charges en contrat d'apprentissage, suis-je dans mes droits si je demande à mon employeur une renégociation de mon salaire brut de façon à posséder un salaire net si possible équivalent à celui de mon précédent contrat ?

Après une brève discussion mon employeur me fait comprendre qu'il ne peut rien faire pour cela et que ce sont les conventions qui fixent les salaires.

Je voudrais donc comprendre un peu mieux la situation et de façon plus précise, n'hésitez pas si vous avez besoin de plus amples informations et merci d'avance pour vos précieuses réponses.

Par **P.M.**, le **26/10/2016** à **19:20**

Bonjour,

Vous êtes dans vos droits de vouloir négocier mais l'employeur peut s'en tenir à ses obligations légales et conventionnelles...

Par **Morin Arthur**, le **26/10/2016** à **19:55**

Tres bien merci beaucoup c'est exactement ce qu'il me fallait car mon employeur me fait bien comprendre que ce "n'est pas possible vis à vis de la loi".

Cordialement,

Par **P.M.**, le **26/10/2016** à **21:26**

Cela risque de ne pas changer grand chose s'il s'en tient au salaire minimum mais autant qu'il vous le dise franchement...